

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 11 juillet 2023

DATE de convocation et d'affichage

5 juillet 2023

DATE de publication de la délibération

12 juillet 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice 27

Présents 23

Votants 27

L'an deux mil vingt-trois, le onze juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Tinténiac s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Christian TOCZÉ, Maire.

Étaient présents : TOCZÉ Christian, Maire ; Mmes et MM. BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure, BOLIVARD Régis, GIOT Stéphanie (arrive au point 12 à 20h00), Adjoint ; Mmes et MM. ANDRÉ Marie-Thérèse, ARRIBARD Martine, BOSSARD Nelly, DUFEIL Christophe, DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile, FOUCHARD Fabrice, GORON Maxime, JEANNEAU Luc, MARTINIAULT Anne-Laure (arrive au point 13 à 20h05), QUENOUILLE Roger, SALIS Anaïs, D'ABOVILLE Rosine, DEHEEGER Vianney, MORIN-LOUVIGNY Isabelle, PRESCHOUX Léon. Conseillers Municipaux.

Étaient absents excusés : GARÇON Isabelle donne pouvoir à BOSSARD Nelly. LEMARCHANDEL Franck donne pouvoir à QUENOUILLE Roger. BAZIN Denis donne pouvoir à PRESCHOUX Léon. BLANDIN Béatrice donne pouvoir à D'ABOVILLE Rosine.

Secrétaire de séance : BOLIVARD Régis, à qui il est adjoint un auxiliaire, PICARD Hervé.

N°110723-13 : Extension du cimetière : demande de subvention au titre du Fonds Vert – Renaturation des villes et des villages

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n°170223-7 du 17 février 2023, le conseil municipal a validé le plan de financement des travaux liés à l'extension du cimetière. Compte tenu de l'évolution du dossier, le maître d'œuvre a proposé de nouveaux estimatifs pris en compte dans le nouveau plan de financement présenté ci-dessous.

Ce projet d'extension a pour objectif de créer un cimetière végétalisé et paysagé. L'opération se déroulera sur deux années au minimum, en deux phases, secteur 1 et secteur 2 voire une troisième sur l'accès routier qui serait retravaillé. Le souhait de la municipalité est de débiter la phase 1 en 2023.

Les travaux d'extension du cimetière prévoient la création, sur une surface de 1 980m², de :

Phase	1 + 2	1	2
Concessions traditionnelles	127	103	24
Carré confessionnel	8	0	8
Columbariums	70	0	70
Cavernes	50	21	29
TOTAL CONCESSIONS	255	124	131

Les aménagements suivants seront également réalisés :

- Phase 1
 - o La démolition partielle de l'ancien mur d'enceinte pour désenclaver l'extension du cimetière et la création d'un nouveau mur d'enceinte autour de l'extension.
 - o Les pierres de l'ancien mur d'enceinte seront récupérées pour la réalisation du nouveau mur d'enceinte.
 - o L'insertion d'une fontaine et des bacs de tri facilement accessibles
 - o Le remblaiement du nouveau cimetière par un apport compacté pour le mettre au même niveau de sol que l'ancien cimetière et créer une pente douce permettant un accès PMR sur la totalité du cimetière.
- Phase 2
 - o Un accueil et un espace commémoratif avec :

- Une structure en bois dans le prolongement du bâti existant servant d'abri et de lieu de rassemblement pour les personnes en deuil.
- Aménagement d'un espace intime pour les columbariums.
- Une nouvelle entrée qualitative avec :
 - la création de 12 places de stationnement perméables enherbés
 - un portail cadré par un mur en moellons similaire au mur d'enceinte actuel
 - une connexion piétonne entre le rue du Point du Jour et la rue du Champ de Foire, desservant les sanitaires.

Ce projet est éligible à une subvention au titre du Fonds Vert – Renaturation des villes et des villages. Aussi, Monsieur le Maire propose-t-il de la solliciter pour la phase 1 selon le plan de financement suivant :

Coût estimatif de l'opération – PHASE 1				
Pour être recevable, un dossier doit faire apparaître des montants identiques sur les devis ou l'APD, la délibération et le plan de financement				
Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés	Nom du prestataire	Montant (HT)		
Maîtrise d'œuvre			A proratiser le cas échéant	
Études complémentaires / frais annexes			A proratiser le cas échéant	
Sous-total MOE/Études		0,00 €	0,00 €	0,00 €
Travaux ou acquisitions (catégorie A/2 et A/3)			A détailler le cas échéant	
Installation & implantation		9 000,00 €		
Terrassements généraux		15 250,00 €		
Voirie		5 410,00 €		
Bordures et chainages		9 275,00 €		
Revêtements de sol		4 425,00 €		
Réseau eau potable		3 950,00 €		
Signalisation, mobiliers, travaux divers		12 700,00 €		
Espaces Verts		14 687,00 €		
Maçonnerie - Métallerie		89 436,40 €		
Sous-total travaux		164 133,40 €	0,00 €	0,00 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		164 133,40 €	0,00 €	0,00 €
TVA		32 826,68 €		
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (TTC)		196 960,08 €		
Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
DETR		Acquis	25 194,00 €	15,35%
Fonds Vert (État)		Sollicité	49 240,02 €	30,00%
à préciser				0,00%
Sous-total aides publiques	Taux de financement public		74 434,02 €	45,35%
Autres aides non publiques				
Sous-total autres aides non publiques			0,00 €	
Part de la collectivité	Fonds propres		89 699,38 €	
	Emprunt			
Participation du maître d'ouvrage			89 699,38 €	54,65%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			164 133,40 €	
Reste à charge Brut pour la collectivité			122 526,06 €	
Récupération TVA (Taux : 16.404%)			32 309,33 €	
Reste à charge après récupération du FCTVA			90 216,73 €	

Une subvention pour la phase 2 sera être sollicitée ultérieurement.

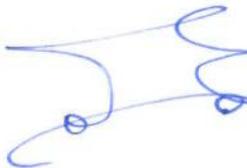
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

- **Solliciter une subvention au titre du Fonds Vert – Renaturation des villes et des villages à hauteur de 30% pour la phase 1 de l'extension du cimetière.**
- **Approuver le plan de financement tel que présenté ci-dessus.**
- **Charger Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches en ce sens.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme.

Le Maire, Christian TOCZÉ	Le secrétaire de séance, Régis BOLIVARD
 	

Acte certifié exécutoire

Compte tenu de sa transmission en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 12 juillet 2023

De sa publication sur le site Internet de la commune le 12 juillet 2023